



# REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 5 DECEMBRE 2019

Cette réunion s'est tenue le jeudi 5 décembre 2019 à 18 heures 15, salle de réunion du C.D.O.S., 4 avenue Louis Laroche à Guéret.

Assistaient à la réunion :

Madame Mylène FAYE

Messieurs BRIGAND Jacky, DARCY Michel, DEBELLUT Jean-Louis, LAGRANGE Christian, LESTERPT Gérard, Jean-Louis CHEVREUIL, médecin retraité

Sébastien LAVAUD, agent de développement du C.D.O.S.

Excusés : Messieurs ADENIS Daniel, DARFEUILLE Pascal, LAFRIQUE Philippe, ORLIANGES, Yves PEINAUD Gilles

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

1. Présentation de notre médecin du CDOS Dr Jean Louis Chevreuil ;
2. Congés de maladie de Sébastien et son remplacement éventuel ;
3. Futurs statuts et règlement intérieur du CDOS
4. Questions diverses

\*\*\*\*\*

En préambule, le président remercie les membres du comité directeur du C.D.O.S. présents et énonce les excuses de Jacky BRIGAND, Pascal DARFEUILLE, Philippe LAFRIQUE, Gilles PEINAUD

### 1. PRESENTATION DE NOTRE MEDECIN DU C.D.O.S.

Tous les CDOS essaient d'avoir au sein de leur bureau un médecin. Cette démarche apporte plus de légitimité à présenter, au monde médical, un programme de sport santé qu'un membre élu n'ayant pas cette compétence.

Présentation de Jean Louis Chevreuil, médecin généraliste à la retraite sur Guéret. Bien que Jean Louis pratique le Tir Sportif, il pourrait être élu comme personne qualifiée.

Le président propose de le coopter au bureau du CDOS en qualité de "Vice-président en charge du Sport-Santé". Suite à cette proposition, le comité directeur décide à l'unanimité de le coopter.

Cette cooptation sera proposée à l'Assemblée Générale qui aura lieu en début d'année 2020. La fin de son mandat interviendra en même temps que celui du comité directeur

### 2. CONGE DE MALADIE DE SEBASTIEN ET SON REMPLACEMENT EVENTUEL

Sébastien va subir une intervention chirurgicale au mois de janvier qui nécessitera une I.T.T. de 2 à 3 mois.

Le CDOS Creuse, compte tenu de la charge de travail à effectuer et des sollicitations de nos partenaires (sollicitations avec réponse en urgence pour la veille de réception du message) ne peut rester trois mois sans agent pour gérer le quotidien.

Une personne serait déjà pressentie pour effectuer ce contrat temporaire Elodie TESTE qui a été service civique au CDOS et qui a apporté satisfaction. Sébastien a fait une étude sur les coûts de son remplacement éventuel. Il précise que ce remplacement concerne également le temps passé au niveau du groupement d'employeur "La Castelmarchoise". Le coût de ce remplacement entraîne une dépense mensuelle supplémentaire d'une centaine d'euros. Ce montant est confirmé par Gérard LESTERPT.

Les membres présents retiennent, à l'unanimité, cette solution pendant toute l'absence de Sébastien car le C.D.O.S. doit assumer tous ses engagements pendant toute cette période.

### **3. FUTURS STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DU C.D.O.S.**

Nous avons reçu du C.N.O.S.F. les statuts et le règlement intérieur applicables aux C.D.O.S. en fichiers "format Word protégé". Cela signifie de compléter les zones spécifiques auxquelles nous pouvons accéder.

Par message du 19 novembre, le président nous conviait à étudier ces derniers et à proposer les compléments d'informations.

Pour rappel, les fédérations membres se divisent en cinq catégories :

1. Fédérations olympiques
2. Fédérations nationales sportives
3. Fédérations multisports ou affinitaires
4. Fédérations scolaires ou universitaires
5. Membres associés

Nos choix restent très limités dans leurs rédactions. Pour les statuts :

- Nom du département.
- N° déclaration Préfecture, dates et autres identifiants.
- Le nombre de voix dont disposent les structures aux assemblées générales
- Nombre de membres du bureau exécutif de 8 à 14 : (particularité creusoise un 5<sup>ème</sup> président spécial "Sport de Nature" peut-être remplacé par un membre délégué à ...). Le membre "personne qualifiée" peut être membre du bureau
- Le bureau exécutif majoritairement issu des fédérations olympiques comprend :
  - Le président
  - De 6 à 12 membres dont au moins trois femmes et trois hommes
  - Le président du CROS ou son représentant
  - De 19 à 24 membres composeront le conseil d'administration dont le président et le bureau exécutif. Tous ces membres doivent être élus au sein de leur structure. Parmi ses membres, il comprend :
    - En majorité, des membres de la catégorie 1 (fédérations olympiques) en comptabilisant le président et le bureau dont au moins trois femmes et trois hommes
    - Au minimum, quatre représentants des catégories 2, 3, 4, 5 (au minimum deux hommes et deux femmes) dont une fédération multisports ou affinitaire et une fédération scolaire ou universitaire.
- Seuil du nombre de voix supplémentaires attribuées en fonction du nombre de licenciés.

Depuis l'an passé, nous avons anticipé ces statuts que nous aurons à adopter à la prochaine Assemblée Générale extraordinaire, en créant quatre Vice-présidences plus une 5<sup>ème</sup> typiquement creusoise le "Sport Nature".

Maintenant, nous devons les faire vivre plus intensément.

Avantage des nouveaux statuts : Une équipe soudée qui travaille plus en osmose. Le bureau n'est plus une chambre d'enregistrement mais organe de prise de décisions et de travail partagé.

Inconvénients :

Dans un petit département, la difficulté pourrait être de trouver suffisamment de personnes qui désirent et ont la liberté de temps disponible pour vraiment s'investir, de travailler ensemble et en plus d'assister aux réunions traditionnelles, de se déplacer à Bordeaux à l'occasion des réunions du "Plan Sport et Territoire" (P.S.T.). Trouver une parité à hauteur d'un minimum de cinq femmes, trois dans le bureau et deux de plus au C.A.

**Au vu des éléments précités, nous décidons :**

- Nombre de membres du bureau exécutif : 14
- Nombre de membres du CA : 24
- Les voix supplémentaires attribuées aux organismes départementaux :
  - 1 voix jusqu'à 500 licenciés ;
  - 2 voix de 501 à 1 000 licenciés ;
  - 3 voix au-delà de 1 000 licenciés ;

#### **4. BILAN DES ACTIVITES DU CDOS**

Ce bilan présenté par notre agent de développement mentionne les points suivants :

41 **Basicompta** : 28 associations au total, pas de nouvelle cette année.

42 **P.S.C. 1** : 7 formations figuraient au programme, 6 se sont déroulées déjà. Pas d'annulation 65 personnes formées, (56 en 2018, 32 en 2017).

43 **Subvention** : Rencontre avec les CD en CPO - Soirée d'information sur les Subventions - Commission Départementale des Sports

44 **Valeurs de l'olympisme**

Une intervention lors des journées civiques et citoyennes à Guéret

Interventions aux JOP à la JNSS et lors des Classes Coubertin Millat

Interventions sur les Journées Civiques et Citoyennes de la Haute Vienne

45 **Emploi et accompagnement** :

Service civique : 1 session de formations civiques et citoyennes, mise à disposition et accompagnement de 12 services civique en 2019

46 **Le CRIB (Centre de Ressources et d'Information du Bénévole)** : en lien avec ALISO, 22 Appuis individuels (19 appuis individuels en 2018, 14 en 2017)

Soirée sur le Compte Engagement, Projet Associatif, RGPD, Comptabilité, Boite à Outils

47 **Sport Santé** : Lancement du Label Handi-Valide (1 association labellisée + 1 en cours) + Appel à projet Maison Sport Santé

48 **Incivilités, discriminations, addictologies et dopage**

Lors des deux journées civiques et citoyennes

Ciné Débat au Sénéchal

Intervention à La Courtine

Soirée Féminisation 40 personnes

49 **Événementiels**

-Trophées des Sports : environ 150 personnes

-Organisation de la Fête du Sport et de la JNSS

410 **Guéret Terre de Jeux** : environ une réunion par mois + Commission Animation et Génération 2024

411 **CNOSF** : 1 Visio par mois

412 **CROS** : Mise en place du Plan Sport Territoire avec le CROS, 1 Visio par mois, Rencontres à Angoulême, Bordeaux et à Périgueux et Inter-régional à Bordeaux

413 **Maison des sports** : 100% d'occupation, nous avons transformé une salle de réunion en bureau suite à une forte demande. Nous avons actuellement 14 structures au sein de la Maison des Sports. La salle de réunion est ouverte gratuitement à tous les autres comités et clubs. Plus d'une centaine de réunion à l'année dans cette salle. C'est un outil indispensable pour le partage et le développement des Comités sur le Département.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

- **Sponsoring et partenaires J.O.**

La location de notre **véhicule Ford** va prendre fin cet été. La question est la suivante doit-on demander un report d'un an de notre contrat, ou comme le demande le CNOSF et le COJO prendre un nouveau contrat avec Toyota, sachant que Toyota ferait une réduction de 35 à 45 % selon renseignements pris auprès de collègues d'autres départements. Il paraîtrait que Honda local n'avait pas fait les recherches concernant ce partenariat.

Nous décidons de consulter Toyota.

- **Caisse d'Épargne**

Le président a rendez-vous demain matin avec un correspondant Caisse d'Épargne. N'ayant pas eu de suite concrète avec le directeur du site de la Caisse d'Épargne "La Pigue", il relance la démarche par un autre canal.

- **Les assurances**

Nous avons également un autre partenaire Alliance. La question de la mise en concurrence avec notre assurance actuelle est posée. Nous décidons d'effectuer cette démarche.

- **Services Civiques**

Pour la gestion des services civiques, les CDOS interviennent dans la gestion des dossiers et les formations obligatoires (PSC1 gratuit, journées civiques et citoyennes). Pour toutes ces tâches, les CDOS facturent des frais aux montants très variables qui peuvent atteindre 100 € par mois pour certaines structures. Actuellement, nous percevons 15 € par dossier et par mois.

Compte-tenu de la charge de travail entraînée pour cette gestion le comité directeur décide de porter cette somme à 50 € mensuel

- **Annuaire du Sport et Passerelle sport santé et Appli :**

Une application dont le projet nous a été présenté le 12 novembre par une salariée du CROS est en cours. Cette application croisée avec l'annuaire du sport, géo-localisée, permettrait à une personne qui arriverait en Creuse de trouver un club selon ses préférences et au plus près de son domicile ou de son travail, un club pratiquant le sport-santé et avec des points d'intérêt touristiques. Par contre il y a une importance à ce que l'annuaire soit mis à jour régulièrement par les comités et les clubs.

- **Formation professionnelle :**

Le CROS de la Nouvelle-Aquitaine est organisme de formation, ce qui permet au CDOS de la Creuse de dispenser des formations sous son égide.

Explication et actualités Sébastien

- **Valorisation du Bénévolat**

Le président souhaite que le bénévolat figure dans les opérations comptables et invite chaque membre à communiquer le temps bénévole passé à la gestion du C.D.O.S.

Plus aucune question étant formulée, le président du CDOS clos cette réunion à 19 heures 45.

*Le secrétaire,*



**Jean-Louis DEBELLUT**

*Le président,*



**Christian LAGRANGE**